



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 25 mars 2024

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	18
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
19 mars 2024	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
29 MARS 2024	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 28 MARS 2024 et publication du 28 MARS 2024 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-cinq mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE (arrivée à 21h00), Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH

**Absents avec pouvoir :**

André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE  
Didier DUPIN donne pouvoir à Patrick DUCROS  
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH  
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Fabienne STALARS  
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Jacky BRAT

**Absent sans pouvoir :**

Patrick PORNET

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Bernard PLACE

**OBJET : 2024-012 : Subventions accordées pour 2024**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les subventions à verser pour l'exercice 2024.

De plus, Monsieur le Maire informe que la charte d'engagement républicain a été signée par tous les Présidents de chaque association.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'accorder** les subventions suivantes, dont les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 65748 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Publication : 28/03/2024

- A l'unanimité :
  - Comité intersociétés : 2 850 €
  - Les 3C : 150 €
  - Harmonie du Coteau : 300 €
  - Les ParrioKomics : 150 €
  - Animation de la maison de retraite : 800 €
  - Amicale des donneurs de sang : 450 €
  - Amicale des retraités : 150 €
  - FNACA : 150 €
  - Club culturel : 150 €
  - Sou de l'école publique / activités éducatives : 500 €
  - OGEC / cantine : 8 500 €
  - OGEC / fonctionnement : 36 500 €
  
- Par 16 voix pour et 2 abstentions (Didier DUPIN et Sylvain GIRARDIN) :
  - Football club de Perreux : 1 000 €
  
- Par 17 voix pour et 1 abstention (Sylvie RENARD) :
  - Les Aiglons de Perreux : 1 000 €
  
- Par 17 voix pour et 1 abstention (Lucie ROCH) :
  - La Soupe au Caillou / périscolaire : 75 000 €
  - La Soupe au Caillou / E.V.S. : 20 000 €
  
- Par 17 voix pour et 1 abstention (Christian LAREURE) :
  - Amis de Perreux - ASMV : 1 000 €

Ainsi fait et délibéré,  
 Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
 Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 28 mars 2024**



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Bernard PLACE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024  
 Publication : 28/03/2024